

Religieux n'échappent pas entièrement à ses projets de mieux ; mais en même tems il leur rend la plus éclatante justice. » C'est une grande faute en politique, que la suppression des ordres religieux. C'est un attentat contre la Religion de les avoir anéantis, comme des institutions contraires au droit naturel. C'est un acte cruel de despotisme, d'avoir privé de leur état légal, une foule de citoyens honnêtes, qui vivoient paisiblement en commun, & à qui on n'a reproché aucun délit. C'est le meurtre des pauvres, que l'extinction de tant d'ordres hospitaliers, & en général que la ruine de tous les ecclésiastiques, auprès desquels ils trouvoient des soulagemens, du pain & des consolations. . . . Comme nous parlons raison, justice, bonne foi, religion, humanité, disons hardiment qu'il faut pour le bien de l'Eglise & de l'état, conserver & protéger les ordres religieux de l'un & de l'autre sexe : mais disons aussi qu'il faut les assujettir à l'observance de leur saint institut. Disons que c'est pour la France une monstrueuse ingratitude, que d'avoir supprimé les Bénédictins, qui l'ont fait surnager à l'inondation de la barbarie des siècles ignorans, & qui sont écrasés par une espece de savans dont toute la littérature est dans des journaux, toute l'érudition dans des brochures, & quelques ouvrages impies, toute la profondeur dans des fatras de loix, de coutumes & de procédures, toute

Autres
réfl.semb.
dern.
Journ., p.
487, 496
& suiv.